



RAPPORT D'ÉVALUATION

★ SUDE COMMUNICATION

Date : 1/11/2021



SOMMAIRE

FICHE D'IDENTITÉ	3
CONCLUSIONS GÉNÉRALES DE L'ÉVALUATION	5
RÉSULTATS DÉTAILLÉS	11
1. Définition de la stratégie RSE	12
2. Déploiement de la démarche RSE.....	16
3. Ressources humaines, relations et conditions de travail	20
4. Modes de production et de consommation	25
5. Ancrage local	32
6. Résultats RSE	35
L'AVIS DES PARTIES PRENANTES.....	39
ANNEXES.....	40
LE PLAN D'ÉVALUATION	41
TABLEAU DE COMPARABILITÉ MULTI-RÉFÉRENTIELS	42

Clause de confidentialité : ce rapport d'évaluation est confidentiel et limité en diffusion aux services de l'organisme de certification et de l'organisme évalué. Il demeure la propriété exclusive de l'organisme de certification.

@ Toute reproduction intégrale, faite en dehors d'une autorisation expresse de l'organisme de certification ou de ses ayants cause, est illicite. CERTI F 1627.3 – 03/2017



FICHE D'IDENTITÉ

FICHE DESCRIPTIVE DE L'ENTITÉ

Nom de l'entité	SUDE COMMUNICATION
Numéro d'affaire	3181970
Date de l'évaluation initiale	13 et 14 novembre 2018
Code NAF du site (liste)	
Mots clés activité	Agence de communication, conception d'outils marketing
Adresse site	108 avenue Saint Germier
Adresse site (complément)	
Code postal site	31600
Ville site	MURET

DIRIGEANT SITE / ENTITÉ

Nom	DECOURTEIX
Prénom	Jean-François
Fonction	Gérant
Tél.	0534418846
Email	

INTERLOCUTEUR PRINCIPAL SITE / ENTITÉ

Nom	PONTRUCHE
Prénom	Sébastien
Fonction	Responsable Administratif et financier
Tél.	0534418846
Email	Sebastien@sude.fr

RESPONSABLE D'ÉVALUATION

Nom	JEANDIDIER
Prénom	Marianne
Tél.	0683558151
Email	Marianne@mrj-conseil.fr

ÉVALUATEUR

Nom	-
Prénom	-
Tél.	-

CHARGÉ DE CLIENTÈLE AFNOR CERTIFICATION

Nom	LALANDE
Prénom	Karine
Société	AFNOR CERTIFICATION
Adresse	11 rue Francis de Pressensé
Code postal	93571
Ville	La Plaine Saint Denis
Tél.	0141626331
Email	Karine.lalande@afnor.org

COMMENTAIRE / PÉRIMÈTRE

Commentaire Périètre	Agence de communication
Parties prenantes rencontrées au cours de l'évaluation	1 Fournisseur, 2 clients, 1 transporteur, 1 représentant des salariés, 1 banque, 1 association.
Détail des dates de l'évaluation	Les 28 et 29 octobre 2021
Type d'évaluation	Renouvellement, référentiel TPE PME



CONCLUSIONS GÉNÉRALES DE L'ÉVALUATION

**NOTE GLOBALE D'INTÉGRATION DE
LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE**

519/1000

SYNTHÈSE GLOBALE

Devenir Engagé RSE, c'est adresser un signal fort : celui d'une organisation **qui assume les impacts de ses décisions** et **s'engage pour un développement durable** de ses activités.

Le Label Engagé RSE évalue le niveau d'intégration des principes de l'ISO 26000 dans la stratégie et le management de l'organisation.

L'ISO 26000 est l'**unique norme internationale** qui vise à fournir aux organisations les lignes directrices de la responsabilité sociétale. Elle donne un cadre international de comportement à tout type d'organisation (entreprises, collectivités, ONG, fédérations et syndicats...) quels que soient sa taille et ses domaines d'actions. La norme ISO 26000 respecte les grands textes fondateurs internationaux comme la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, les conventions de l'Organisation Internationale du Travail...

Le Label Engagé RSE est basé sur un référentiel d'évaluation exigeant, conçu pour répondre de manière robuste et pertinente à deux problématiques des organisations :

- En interne, pour **comprendre, évaluer** mais également **piloter** la responsabilité sociétale, de manière efficace et visible ;
- En externe, pour offrir un gage fort de **crédibilité** quant à la **communication** et à l'affichage des **résultats** d'une évaluation tierce-partie du niveau de maturité.
- Le Label Engagé RSE est délivré après une **évaluation sur site** durant laquelle les **parties prenantes internes et externes** à l'organisation sont **rencontrées et interviewées** par des experts RSE d'AFNOR Certification aux **compétences sectorielles** reconnues.

Engagée dans une démarche de labellisation depuis trois ans, l'entreprise SUDE COMMUNICATION a su saisir cette opportunité pour devenir l'une des références de leur secteur d'activité en matière de développement durable et petit à petit mettre en place un système de management profitable à l'entreprise.

Beaucoup des préconisations de l'évaluation initiale et de l'audit de suivi ont été réalisées permettant ainsi de structurer la démarche globale et de lui donner de l'épaisseur. Les mécanismes de l'amélioration continue s'intègrent dans la logique de gestion d'entreprise.

Il reste à travailler sur la mesure des résultats et la mise en place d'actions correctives tout en réalisant systématiquement des benchmarks en pilotant des indicateurs profitables au développement. La société passe un palier de niveau de labellisation, désormais elle doit se structurer pour permettre de continuer à progresser.

Le premier travail doit être de passer du temps sur la formalisation et de revoir un certains nombres de sujets rapidement :

- Revoir la cartographie des parties prenantes et de la sphère d'influence, en intégrant les parties prenantes muettes. Elle est actuellement très incomplète. Les parties prenantes ne sont pas uniquement celles qui nous impactent mais aussi celle que nous impactons en retour.
- Construire des tableaux d'indicateurs et de pilotage qui permettront de prendre des décisions et des orientations mais aussi de fixer des objectifs opérationnels et stratégiques pour l'entreprise.
- Travailler à la formalisation d'un plan d'actions global pour permettre leur suivi et leur évaluation en fin de cycle.

Dans un marché concurrentiel qui avance très vite, ces outils permettront à l'entreprise de guider et de structurer sa vision stratégique et permettra de fixer une feuille de route claire. La RSE n'est pas uniquement un label, c'est véritablement un levier de croissance des organisations.

La progression de la maturité RSE de l'entreprise impose désormais une nouvelle forme d'exigence pour la hisser comme l'acteur incontournable des démarches de développement durable dans son champ d'expertise.

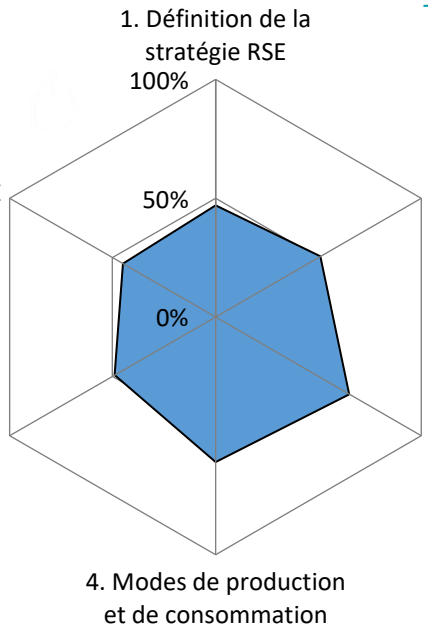


Des indicateurs pertinents dans tous les domaines

Travailler sur la performance extra-financière

De multiples partenariats dans plusieurs domaines (éducation, environnement, économie, social)

Structurer la politique sociétale de l'entreprise pour que cela réponde aux valeurs de l'entreprise



Formalisation et diffusion des valeurs de l'entreprise

Compléter l'identification des parties prenantes et réaliser l'analyse de risques

Déploiement de la RSE par l'ensemble des collaborateurs

Formaliser le plan d'action RSE partagé par tous

Culture forte d'entreprise et excellent qualité de vie au travail

Renforcer les indicateurs sociaux pour alimenter le PDCA

Signature de la charte achats responsables

Renforcer les offres RSE et circuits courts


















Ce graphe est construit en lien avec l'évaluation du niveau de maturité de chaque critère du référentiel Engagé RSE. Le tableau de comparaison multi-référentiel, disponible en annexe du présent rapport, permet d'apprécier les liens entre chacun des 54 critères d'évaluation Engagé RSE et les 17 Objectifs de Développement Durable des Nations-Unies.

OBJECTIFS **DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**





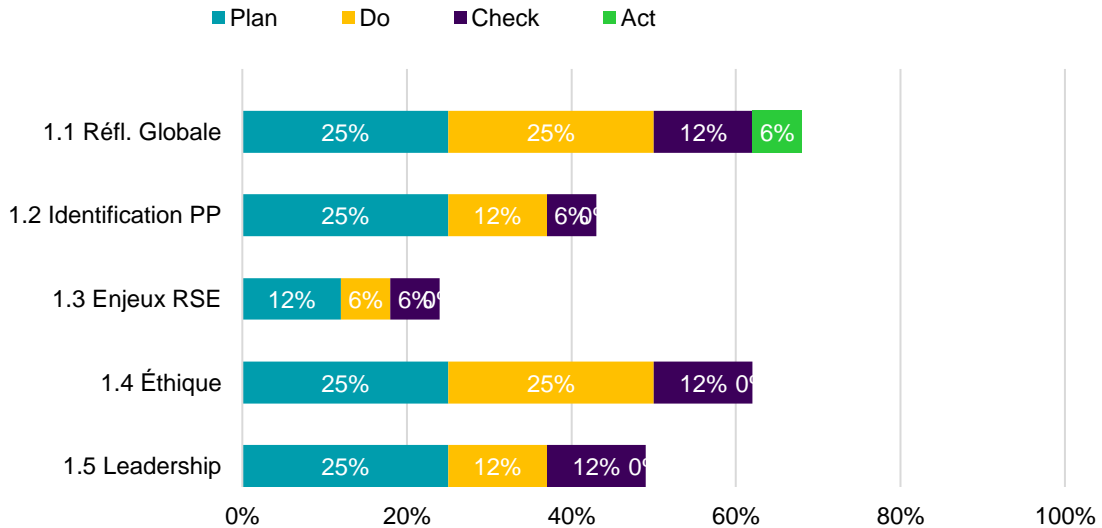
Pour vous accompagner dans la **valorisation de la contribution de votre démarche RSE aux 17 Objectifs de Développement Durable des Nations-Unies**, AFNOR Certification met également à disposition de toutes ses organisations labellisées Engagé RSE un livre blanc dédié au sujet « **Comment le Label Engagé RSE permet de contribuer aux ODD** » [téléchargeable gratuitement ici](#).

Objectifs de Développement Durable des Nations-Unies	Contribution de la démarche RSE
 1 PAS DE PAUVRETÉ Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	48%
 2 FAIM ZÉRO Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable	53%
 3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges	52%
 4 ÉDUCATION DE QUALITÉ Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	56%
 5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et filles	56%
 6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau	48%
 7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN CÔTÉ ABORDABLE Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable	55%
 8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	52%
 9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation	52%
 10 INÉGALITÉS RÉDUITES Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein	49%
 11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables	48%
 12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES Établir des modes de consommation et de production durables	49%
 13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	57%
 14 VIE AQUATIQUE Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable	44%
 15 VIE TERRESTRE Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres	44%
 16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable	45%
 17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS Partenariats pour la réalisation des objectifs	39%



RÉSULTATS DÉTAILLÉS

1 Définition de la stratégie RSE



SYNTHÈSE ★

SCORE : 50%

Points positifs et actions à mener

Dans les points positifs essentiels :

- La formalisation des valeurs et la déclinaison du projet d'entreprise. Il reste à réadapter annuellement ce travail et surtout à le diffuser le plus largement possible.
- Il existe une forte culture d'entreprise.
- La mise en place de temps d'échanges réguliers en interne et avec les parties prenantes externes, développement aussi de l'outil skype qui permet à une équipe éclatée de toujours être au même niveau d'information
- Finalisation de la RGPD
- Forte implication du chef d'entreprise dans les sujets RSE, reconnu comme un ambassadeur au-delà de ses propres intérêts commerciaux.

Cette vision pourrait être complétée par les actions suivantes :

- Reprendre la cartographie des parties prenantes très incomplète et y intégrer les parties prenantes muettes.
- Renforcer le dialogue avec les parties prenantes peu informées des actions RSE de l'entreprise.
- Intégrer systématiquement les 7 questions centrales de l'ISO 26000
- Rédiger une charte éthique et la diffuser.

1.1 REFLEXION GLOBALE SUR L'ACTIVITE

SCORE
68%

L'organisation mène une réflexion globale sur la contribution de ses activités au développement durable.

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<ul style="list-style-type: none"> • Formalisation des valeurs : penser différemment, être authentiques, être responsables et respecter les trois piliers de la RSE • Ces valeurs sont présentes sur l'ensemble des documents distribués par l'entreprise et de manière systématique. • Formalisation des engagements RSE autour de 6 piliers : social, client, gouvernance, fournisseur, environnement et sociétal. • Développement d'une culture interne intégrant le développement durable comme fondement de toute réflexion et de manière systématique. • Pratique de l'économie circulaire. • Intégration des externalités. 	<ul style="list-style-type: none"> • Formaliser la raison d'être de l'entreprise et tendre vers l'entreprise à mission. • Mettre en place une méthodologie d'identification et de valorisation des coûts cachés et bénéfices cachés. • Aller au-delà de la seule considération des externalités négatives classiques à travers l'ensemble du cycle de vie des produits.

1.2 IDENTIFICATION ET DIALOGUE PARTIES PRENANTES

SCORE
43%

L'organisation identifie ses parties prenantes et dialogue avec elles afin d'identifier leurs intérêts au regard du développement durable.

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<ul style="list-style-type: none"> • Identification des parties prenantes et de la sphère d'influence • Rencontre régulières (annuelles ou biannuelle avec les PP externes) • Réunion d'équipe une fois par mois + réunion stratégique biannuelle. • Classification des PP par risques. • Développement d'un groupe skype de communication • Développement d'un intranet dédié. 	<ul style="list-style-type: none"> • Compléter la cartographie en intégrant TOUTES les parties prenantes, en les classifiant (ex : douanes, prestataires etc.), utiliser le document AFNOR AC X 30 029 • Formaliser le dialogue avec les parties prenantes par exemple en diffusant annuellement une enquête de satisfaction. • Réaliser un benchmark de méthodologies et solutions existantes ou concurrentes sur l'identification des attentes des parties prenantes.

1.3 IDENTIFICATION ET PRIORISATION DES ENJEUX RSE DE L'ENTREPRISE

SCORE
24%

L'organisation analyse les implications des 7 questions centrales de l'ISO 26000 et des domaines d'actions associés, pour l'ensemble de ses activités.

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<ul style="list-style-type: none"> • Une analyse a été réalisée permettant d'explicitier les engagements RSE de l'entreprise. • Intégration des questions centrales sur certaines thématiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer les 7 questions centrales dans le plan d'action RSE de l'entreprise • Ouvrir l'analyse aux PP pour intégrer leurs besoins et attentes dans la priorisation des enjeux. • Valider ces enjeux avec les PP • Formaliser une matrice de positionnement des enjeux de l'organisation • Flécher un référent RSE dans l'organigramme

1.4 ÉTHIQUE DANS LES AFFAIRES

SCORE
62%

L'organisation applique une conduite éthique à ses transactions avec ses parties prenantes (bonnes pratiques des affaires...).

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<ul style="list-style-type: none"> • La RGPD a été finalisée • Conformité LFGB des produits • Suivi d'audits sociaux en chine (BSCI) • Forte implication du chef d'entreprise sur des sujets d'éthique (ex : débat autour du vrai et faux made in France) avec promotions de comportement plus responsables. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rédiger une charte éthique des pratiques qu'il conviendra de diffuser à toutes vos PP • Mettre en place des actions de sensibilisation en interne vis-à-vis des salariés sur le comportement éthique. • Au-delà des BSCI, à terme, initier des contrôles inopinés dans les usines en Chine pour vérifier les résultats des audits.

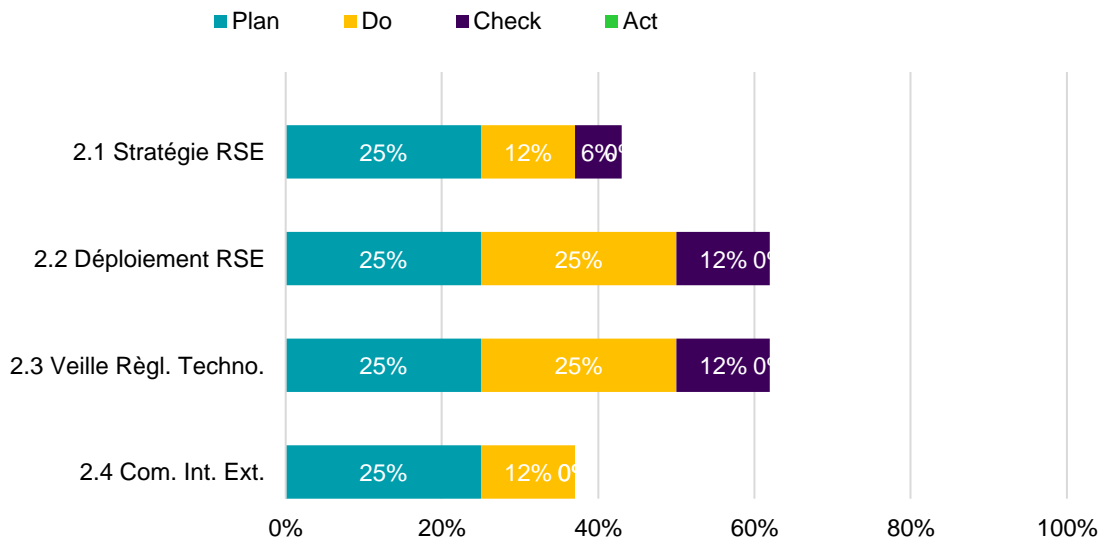
1.5 LEADERSHIP DU DIRIGEANT SUR LA RSE

SCORE
49%

Les dirigeants portent et font partager à l'ensemble de l'organisation, ainsi qu'à leur sphère d'influence, leur vision de ce que signifie la RS au regard des caractéristiques de l'entreprise. Ils font preuve de leadership quant aux 7 principes de l'ISO 26000.

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<ul style="list-style-type: none"> • Le dirigeant explique clairement la stratégie de l'entreprise en lien avec la RSE • La vision est appuyée et diffusée par lui-même chaque fois qu'il le peut, il en est le principal ambassadeur. • La RSE est partie intégrante des réunions mensuelles et biannuelles avec les salariés • La RSE est intégrée systématiquement dans les échanges avec les principales PP externes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Faire signer la charte éthique à rédiger par l'ensemble des salariés. • Organiser des temps forts de formation autour du développement durable, pilotées par la direction. • Travailler sur l'analyse des retours de perceptions des valeurs et mettre en œuvre un travail sur le renforcement des valeurs et le partage de ces dernières

2 Déploiement de la démarche RSE



SYNTHÈSE ★

SCORE : 51%

Points positifs et actions à mener

Dans les points positifs essentiels :

- Les salariés sont impliqués dans la stratégie de l'entreprise qui a fixé un cap compris par tous.
- La RSE se déploie dans toutes les fonctions de l'entreprise.
- Une veille réalisée par le chef d'entreprise efficace et complète et repartagée en partie aux salariés.
- Des indicateurs ont été mis en place (ex : GES dans les transports)
- Intégration d'une rubrique RSE sur le site internet.
- Intégration de la RSE dans tous les outils de communication propres : signature email, document de présentation.

Cette vision pourrait être complétée par les actions suivantes :

- Une définition claire des objectifs à poursuivre.
- Identifier les rôles et responsabilités de chacun au regard de la RSE
- Mettre en place des groupes internes de travail dédiés aux différentes thématiques de la RSE.
- Faire valider les objectifs et les performances par les PP externes prioritaires.
- Réaliser une matérialité des risques plus complète.
- Renforcer la veille RSE
- Formaliser un plan de communication et y consacrer un budget.
- Diffuser le rapport RSE à l'ensemble des parties prenantes.

2.1 PLACE DE LA RSE DANS LA STRATEGIE DE L'ENTREPRISE

SCORE
43%

L'organisme élabore sa politique RS sur la base des enjeux identifiés et des risques et opportunités associés. Cette politique est déclinée en objectifs, cibles et plans d'actions (les dispositions / diligences seront établies et mises en œuvre pour évaluer l'efficacité de la politique).

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<ul style="list-style-type: none"> • Les actions RSE sont identifiées, lancées et suivies globalement. • Les équipes se réunissent régulièrement pour échanger sur la stratégie et les objectifs. • Les salariés sont impliqués dans la politique RSE de l'entreprise. 	<ul style="list-style-type: none"> • Définir des objectifs clairs en matière de RSE, objectifs qui devront annuellement être revus. • Intégrer ces objectifs dans un plan d'actions pluriannuels • Intégrer les PP externe pour la construction des objectifs. • Définir les rôles et les responsabilités de chaque salarié au regard de la politique RSE de l'entreprise.

2.2 DISPOSITIONS PRISES PAR L'ENTREPRISE POUR DEPLOYER LA STRATEGIE RSE ET IMPLICATION DES SALARIES

SCORE
62%

Une organisation claire est définie et les collaborateurs sont mis en capacité de déployer la stratégie et la politique RS. L'organisation améliore en continu l'intégration de la RS dans ses pratiques, procédures, systèmes et activités.

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<ul style="list-style-type: none"> • La RSE est déployée dans toutes les fonctions de l'entreprise. • L'entreprise et ses dirigeants valorisent les réussites (ex : redistribution de primes aux salariés en 2020) • Le système de management intègre systématiquement les 3 composantes du DD. • L'entreprise a bien identifiée ses PP prioritaires • De nombreux indicateurs ont été mis en place et suivi (ex : GES des transporteurs) • Des formations en interne ont été suivies, tracés et comptabilisés avec reprise dans l'évaluation annuelle. 	<ul style="list-style-type: none"> • Créer des groupes de travail en interne pour mettre en œuvre la stratégie RSE dans leurs propres domaines d'activité. • Relier les indicateurs de performance des processus aux objectifs de l'entreprise. • Définir des indicateurs exprimés par les PP prioritaires • L'entreprise doit pouvoir évaluer ses propres comportements vis-à-vis de la RS. • Faire valider les objectifs et les performances par les PP externes prioritaires. • Réaliser une analyse de risques • Revoir la liste des indicateurs et formaliser leur présentation pour permettre un meilleur pilotage des politiques de l'entreprise.

2.3 VEILLE REGLEMENTAIRE ET TECHNOLOGIQUE

SCORE
62%

L'organisation effectue une veille réglementaire et s'assure de son application et de sa conformité. L'organisation suit l'évolution du marché (veilles technologique et concurrentielle) et effectue une veille sur les bonnes pratiques de RS.

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<ul style="list-style-type: none"> • La veille principale est effectuée par le chef d'entreprise. • Un canal skype a été créé et permet de partager cette veille à tous les salariés • La veille est réalisée dans de nombreux domaines (concurrentielle, juridique, produits, innovation etc...) • Inscription à des newsletters, lecture presse spécialisée, présence active sur les réseaux sociaux (linkedin) • La veille est aussi réalisée à l'échelle internationale. 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la veille RSE en mettant en place par exemple des alertes « google » sur plusieurs sujets. • Confronter la veille à une analyse de risques pour appréhender les sujets. • Participer à des réseaux de veille et d'actions de lobbying pour promouvoir la RSE et le DD.

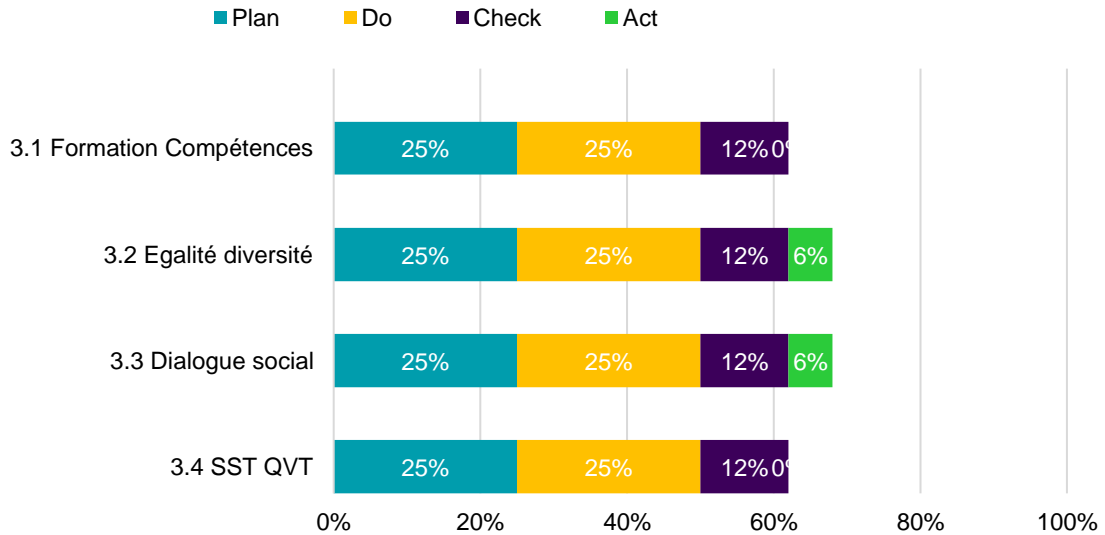
2.4 COMMUNICATION INTERNE ET EXTERNE

SCORE
37%

La communication interne (ascendante, descendante et transverse) permet le partage de l'information. La communication externe permet de répondre de façon appropriée et pertinente aux besoins d'information des parties prenantes.

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<ul style="list-style-type: none"> • Il existe une rubrique RSE sur le site internet. • Tous les documents diffusés intègrent un paragraphe sur l'implication RSE de l'entreprise. • En interne, un canal skype a été créé pour échanger sur de multiples sujets et un intranet vient d'ouvrir. • La communication interne est transversale et partagée. • Un rapport RSE a été réalisé avec le bilan de l'ensemble des engagements. • Des temps d'échanges sont organisés avec les PP prioritaires au minimum une fois par an. • Intégration de l'engagement RSE dans les signatures emails. • Il existe des actions conjointes avec des PP dans le domaine de la RS. 	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer le schéma des actions RSE dans l'ensemble des documents. • Diffuser le rapport RSE à l'ensemble des PP • Mettre le rapport RSE en ligne et téléchargeable et le mettre à jour régulièrement. • Mieux valoriser les résultats RSE de l'entreprise en termes de communication. • Mettre en place des outils de mesure de l'efficacité de la communication interne et externe. • Formaliser un plan de communication. • Dédier un budget au poste communication. • Intégrer le logo du label RSE sur tous les supports (ex : pots de miel) • Développer une newsletter orientée RSE à destination de toutes les PP.

3 Ressources humaines, relations et conditions de travail



SYNTHÈSE ★

SCORE : 65%

Points positifs et actions à mener

Dans les points positifs essentiels :

- Une politique RH déployée dans l'échange permanent avec les salariés.
- Mise en place de binômes de travail.
- Prime annuelle sur la performance de l'entreprise.
- Egalité homme / femme réelle à tous les niveaux.
- Véritable culture d'entreprise des salariés.
- Accueil de stagiaires et divers partenariats (alliance éducation et ESAT)
- DUER à jour et révisé post COVID.
- Management participatif et temps d'échanges réguliers.
- Intégration d'un « flex time » d'été sur proposition des salariés.

Cette vision pourrait être complétée par les actions suivantes :

- Renforcement des indicateurs de suivis.
- Rédiger et faire signer la charte éthique.
- Intégrer un volet RSE dans les entretiens professionnels.
- Labellisation égalité diversité et tendre vers une labellisation 450001.
- Intégrer une page « information sur l'intranet »
- Formaliser un livret d'accueil des salariés incluant l'aspect SST

3.1 FORMATION, COMPETENCES ET GESTION DES CARRIERES

SCORE
62%

La formation et la montée en compétences des collaborateurs, concernant les principes généraux de la RS et les impacts RS de l'entreprise, sont assurées. La gestion des ressources humaines permet des plans de carrière et une mobilité adaptés aux attentes des salariés. La valeur ajoutée créée est redistribuée de manière équilibrée entre les rémunérations des collaborateurs, les rémunérations des actionnaires et les investissements et provisions.

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<ul style="list-style-type: none"> • L'entreprise a évalué les compétences dont elle allait avoir besoin pour poursuivre son développement. • La politique RH se déploie dans l'écoute des PP interne avec la mise en place d'entretiens annuels systématiques ou les salariés expriment librement leurs besoins. • Mise en place de binômes de travail • Les salariés sont force de proposition et sont écoutés et suivi par la direction de l'entreprise. • L'entreprise analyse un certain nombre d'indicateurs (AT, parité, formations, typologie de poste) • Chaque année, les salariés sont incités à faire des formations • Plan de formation non formalisé mais existant avec des demandes d'accompagnement OPCO pour 12905€ en 2020. • Prime annuelle basée sur la performance de l'entreprise distribuée en 2020 équivalente à un 13ème mois. 	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser la cartographie des compétences actuelles et les besoins à venir. • Renforcer les indicateurs et leur suivi et effectuer leur analyse • Intégrer la RSE dans les entretiens annuels spécifiquement et dans les fiches de postes avec des objectifs associés. • Travailler sur le développement de la polyvalence dans l'entreprise à travers la formation. • Rédiger la charte éthique et la faire signer par tous. • Fixer des objectifs en lien avec la RSE à tous les salariés annuellement. • Clarifier le système de prime et intégrer des principes collectifs et individuels. • Formaliser le plan de formation de l'entreprise. • Evaluer l'utilité et la valorisation des formations dans le cadre des évolutions internes. • Formaliser un livret d'accueil des salariés.

3.2 ÉGALITE, DIVERSITE ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

SCORE
68%

Les ressources humaines sont gérées en tenant compte des diversités culturelles, sociales, en luttant contre toutes formes de discriminations et en respectant l'équité et les droits de l'Homme à tous les niveaux.

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<ul style="list-style-type: none"> • Egalité homme femme dans le top management. • Aucune discrimination observée • Intégration naturelle de la diversité (origine, handicap, femmes etc...) • Niveau de rémunération égalitaire et transparent • Prestations réalisées par un ESAT et comptabilisées. • Partenariat avec Alliance éducation pour intégrer des jeunes collégiens résidant des quartiers et implication des salariés de l'entreprise. • Accueil de stagiaires de 3^{ème} très régulièrement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Se faire labelliser Egalité et diversité. • Intégrer l'égalité et la diversité dans le cadre de la rédaction d'une charte éthique. • Promotion des bons indicateurs de performance.

3.3 DIALOGUE SOCIAL

SCORE
68%

Les relations sociales sont fondées sur le dialogue avec les instances représentatives du personnel et développées grâce à des modalités de concertation entre employeurs et employés.

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<ul style="list-style-type: none"> • Dialogue très présent dans l'entreprise, notamment grâce aux temps collectifs du midi. • Plusieurs idées ont été remontées des salariés et acceptées par la direction (changement d'horaire d'été par exemple) • Très bonne écoute perçu par les salariés. • CR diffusés des réunion mensuelles et biannuelles • Résolution des conflits par un dialogue permanent et ouvert. • Le management pratiqué est participatif • Le canal Skype permet aussi d'être dans l'échange et la co-construction. 	<ul style="list-style-type: none"> • Même s'il n'y a pas d'obligation réglementaire, il serait intéressant collectivement de désigner un ou une porte-parole au sein de l'équipe. • Organiser des temps d'échange spécifique avec les salariés sur les conditions de travail, les SST, les objectifs etc... • Intégrer une page « information » sur l'intranet pour tout ce qui est réglementaire ou en lien avec l'aspect salarial.

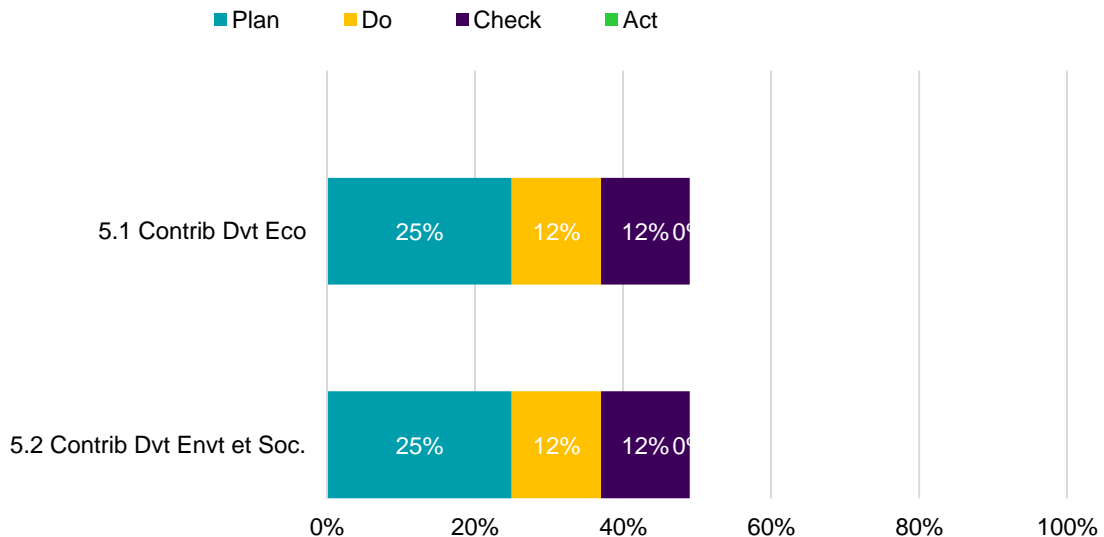
3.4 SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL ET QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

SCORE
62%

L'organisation gère les aspects de santé et de sécurité au travail, incluant la prévention des risques, auprès de l'ensemble des salariés et des personnes intervenant dans le cadre de ses activités. L'organisation assure à l'ensemble des salariés et des personnes intervenant dans le cadre de ses activités, de bonnes conditions de travail, notamment en termes de rémunération, d'horaires et d'équilibre vie professionnelle/vie privée et de relation des individus à leur travail.

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<ul style="list-style-type: none"> • Le document unique est présent et mis à jour (post COVID) • Dans le cadre du COVID, présente de gel hydro alcoolique et des préconisations sur site • Des EPI sont mis à disposition dans le cadre de l'activité du dépôt. • Dans le plan de formation, intégration de formations liés aux SST (habilitation électrique) • Aucun AT enregistré sur les trois dernières années. • Les postes de travail ont été changés et le matériel informatique renouvelé pour diminuer la pénibilité et améliorer les conditions de travail (non demandé initialement par les salariés) • Les attentes des salariés sont prises en comptes et des actions déployées en interne. • Intégration d'une forme de « flex time » avec par exemple les changement d'horaires d'été mais aussi la possibilité pour les salariés d'avoir de la souplesse dans leur propre organisation personnelle. 	<ul style="list-style-type: none"> • Former un référent SST au sein de la structure. • Faire intervenir un ergothérapeute pour la question des postes de travail et travailler pour lutter contre les troubles musculo squelettiques • Formaliser un livret d'accueil des salariés intégrant les SST • Evaluer les connaissances SST des salariés (quizz sous forme ludique) • Intégrer les risques SST dans le système de management et le plan d'actions à formaliser. • A terme certification 45001 qui garantit pour les organisations soucieuses d'améliorer la sécurité de leurs employés, de réduire les risques sur le lieu de travail et de créer des conditions de travail meilleures et plus sûres.

4 Modes de production et de consommation



SYNTHÈSE ★

SCORE : 61%

Points positifs et actions à mener

Dans les points positifs essentiels :

- L'entreprise évalue dès qu'elle le peut l'impact de ses produits et lorsque cela est possible.
- Un onglet produits durable sur le site internet de l'entreprise.
- L'entreprise associe leurs clients au développement commercial des offres.
- Adhésion à la charte fournisseurs responsables et au SEDEX
- Suivi des normes qualités nationales, européennes et internationales.
- Suivi des audits BSCI.
- Aucune non-conformité repérée et/ou signalée.

Cette vision pourrait être complétée par les actions suivantes :

- Travailler sur l'écoconception des produits et des services via la norme ISO 14062 et de la norme XP X30-901 pour l'économie circulaire
- Participer à des actions collectives sur l'innovation et la conception responsable (CCI, Conseil régional, ADEME etc..)
- Intégrer des produits issus d'entreprises RSE
- Analyser systématiquement les cycles de vie des produits.
- Réaliser le bilan carbone de l'entreprise.
- Tendre vers la certification ISO 50001
- Trouver des outils en lien avec les clients pour mesurer la satisfaction du consommateur final.

4.1 DISPOSITIONS PRISES EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

SCORE
55%

L'organisation prend en compte dans ses processus / activités de conception et d'innovation les impacts de ses produits, services et process tout au long de leur cycle de vie pour limiter ses impacts négatifs et maximiser sa contribution sociétale. L'organisme identifie et optimise l'ensemble des consommations de ressources (énergie, eau, matière) liées à ses activités. Elle veille à maximiser la part des ressources renouvelables comparativement aux ressources non renouvelables.

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<ul style="list-style-type: none"> • L'entreprise évalue l'impact de ses produits (demande d'étude de cycle de vie) • L'organisation propose systématiquement à ses clients trois offres de produits : issu de France, d'UE et ensuite du reste du monde) • Développement d'offres digitales et responsables • Page dédiée sur le site internet pour la présentations d'offres plus durables • Des réflexions sont systématiquement menées sur les matières premières, les emballages et déchets (projet menés de réduction des emballages avec les clients) • L'entreprise associe les clients dans la conception des offres pour améliorer leur durabilité systématiquement en amont. • L'entreprise favoriser systématiquement les circuits courts lorsque cela est possible. 	<ul style="list-style-type: none"> • Former l'ensemble des collaborateurs aux enjeux de la conception durable. • Travailler sur l'écoconception des produits et des services via la norme ISO 14062 et de la norme XP X30-901 pour l'économie circulaire • Développer les offres durables de l'entreprise. • Analyser systématiquement les cycles de vie des produits. • Hiérarchiser et mesurer les impacts des produits et services proposés. • Participer à des actions collectives sur l'innovation et la conception responsable (CCI, Conseil régional, ADEME etc..)

4.2 ACHATS RESPONSABLES

SCORE
49%

L'organisation gère ses choix de fournisseurs et ses relations avec ces derniers en promouvant la RS le long de la chaîne de la valeur.

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<ul style="list-style-type: none"> • Adhésion à la charte relations fournisseurs responsables • Définition en interne d'un proces pour les achats. • Portefeuille fournisseur équilibré et aucune dépendance observée. • La dimension locale (nationale) est systématiquement étudiée (choix toujours validé par le client) • Audit BSCI systématiques de moins de 6 mois pour les produits en provenance de Chine. • Adhésion SEDEX • Aucune non-conformité de produit n'a été relevée • Intégration de critères sociaux et environnementaux dans le choix des fournisseurs. • L'entreprise est très vigilante sur le paiement de ses fournisseurs. • Suivi des normes type CE, REACH. • Des prestataires se chargent de faire des visites de tous les sites à l'étranger pour vérifier leur conformité. • L'entreprise entretient de très bonnes relations régulières avec ses fournisseurs et communique clairement ses attentes. • Le chef d'entreprise exerce son « devoir d'influence » dès qu'il le peut sur l'intérêt d'une approche produit plus durable et surtout plus éthique (débat du vrai et faux made in France). • Pilotage en mode projet de la fonction achats avec des propositions différentes et travaillées individuellement pour chacun des projets • Les acheteurs sont formés sur les achats responsables. 	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer des produits issus d'entreprises RSE • Réaliser une cartographie des risques fournisseurs en fonction des familles d'achats. • Compléter les audits sociaux des fournisseurs dans les zones à risques par des audits environnementaux et des audits RSE. • Intégrer le taux d'émission de GES dans le catalogue produit. • Systématiser les achats de produits éco-socio-conçus. • Mettre en place un système d'évaluation des fournisseurs • Inciter les fournisseurs à s'engager eux aussi dans une démarche RSE. • Valoriser les résultats RSE en la matière.

4.3 PREVENTION DE LA POLLUTION, PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA BIODIVERSITE

SCORE
62%

L'organisme identifie et maîtrise l'ensemble des impacts environnementaux de ses activités en termes de production d'effluents (solides, liquides, gazeux) et nuisances sur l'eau, l'air et le sol. L'organisme identifie et évalue son interdépendance aux services écosystémiques. Il hiérarchise ses enjeux (impacts sur les écosystèmes et dépendance significative aux services écosystémiques) et agit pour la diminution voire l'éradication de ses impacts et la réhabilitation des services écosystémiques qu'il impacte et dont il dépend.

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<ul style="list-style-type: none"> • L'entreprise incite ses partenaires à diminuer les pollutions (ex de réduction des emballages) • Les transports sont optimisés, les bilans GES calculés pour permettre une gestion plus durable des transports. • L'entreprise travaille sur un projet de chauffage à l'éthanol. • L'entreprise dialogue sur ce sujet avec ses parties prenantes • L'entreprise suit des indicateurs de consommations de flux internes (eau, électricité) • Tri des déchets en interne. • Recyclage des toners par une entreprise spécialisée et retours effectués. • Réflexions systématique sur la durabilité des achats. 	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un bilan Carbone et/ou audit énergétique de l'entreprise qui prendra en compte les modes de productions. • Analyser et mettre en plan d'un plan d'action de réduction des flux. • Mettre en place la fiche RSE des produits. • Tendre vers une démarche pour bénéficier d'un certificat d'énergie • Effectuer une revue critique des labels et certifications choisies en matière de durabilité des produits. • Renforcer la veille sur les solutions durables d'utilisation durable des produits et services utilisés. • Tendre vers une certification ISO 50001 • Mener une réflexion concernant le parc de véhicules thermiques • Finaliser l'installation du composteur.

4.4 PROTECTION DE LA SANTE ET DE LA SECURITE DES CLIENTS, CONSOMMATEURS ET UTILISATEURS ET MISE A DISPOSITION DE PRODUITS ET / OU DE SERVICES RESPONSABLES

SCORE
68%

L'organisation déploie une relation responsable avec ses usagers, clients et consommateurs notamment à travers de bonnes pratiques en matière d'affichage, d'étiquetage et de marketing. Ceci inclut les aspects de protection des données. L'organisation s'assure de la protection de la santé et de la sécurité des consommateurs et des parties prenantes intervenant dans l'utilisation et/ou la fin de vie de ses produits/services. Ceci inclut le respect de l'accès aux services essentiels et le respect des Droits Humains

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<ul style="list-style-type: none"> • L'entreprise n'est pas en contact avec les clients finaux, clause d'interdiction introduite dans les relations contractuelles. • RGPD formalisé et aucune donnée conservée. • Respects des différents règlements européens : REACH, ROHS, LFGB, tests pour les enfants, • Aucun retour client constaté récemment ni aucun problème lié à la santé de consommateurs. • L'entreprise influence largement les clients vers le choix de goodies plus durable en développant une offre. • Les risques associés aux différents goodies sont affichés pour le consommateur. • La qualité des produits est systématiquement contrôlée avant mise sur le marché. • La traçabilité des produits est mise en œuvre. • 	<ul style="list-style-type: none"> • Mener un projet d'enquête auprès des consommateurs finaux via les clients. • Regrouper les éventuelles réclamations reçues pour les analyser et identifier s'il y a des répétitions. • Mettre en place une interface de travail avec les clients pour améliorer la portée RSE des produits.

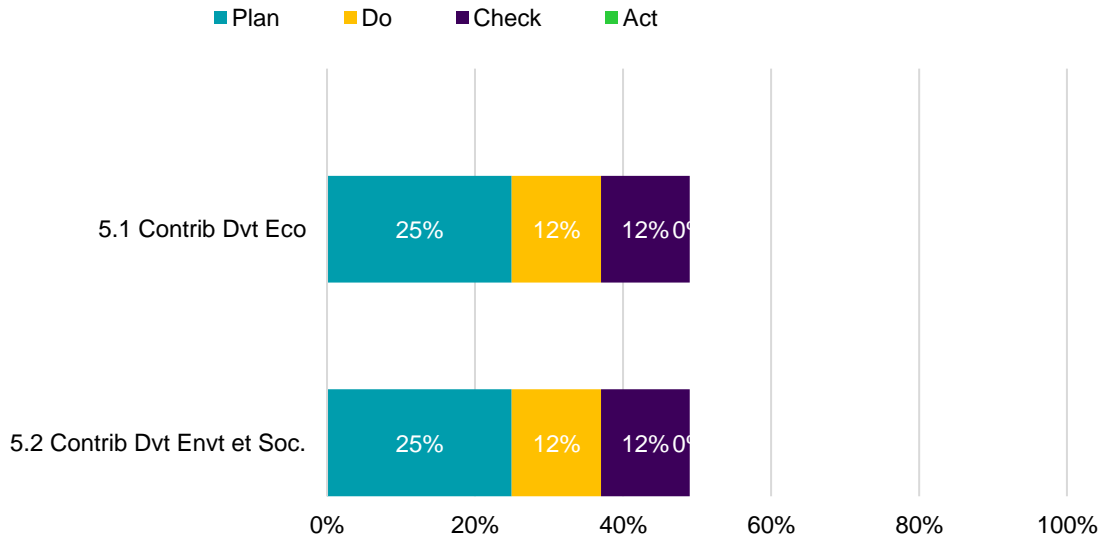
4.5 SATISFACTION DES CLIENTS ET DES CONSOMMATEURS FINAUX

SCORE
68%

L'organisation s'assure d'évaluer la satisfaction de ses clients sur tous les critères du développement durable et sur l'ensemble de l'aval de la chaîne de valeur (distribution, revendeurs, consommateur final).

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<ul style="list-style-type: none"> • La satisfaction des consommateurs finaux peut difficilement être évaluée par l'entreprise car elle n'est pas en contact avec eux hormis lorsque sont montés des sites internet temporaires • La satisfaction des clients est évaluée au moins deux fois par ans lors d'entretiens. 	<ul style="list-style-type: none"> • Etablir un plan d'actions d'améliorations et d'objectifs suites aux entretiens avec les clients et intégrer systématiquement des objectifs RSE dans ces temps d'échange (être force de proposition sur le sujet). • En accord avec les clients, intégrer des interfaces d'évaluation des satisfactions des consommateurs finaux sur les site internet temporaires.

5 Ancrage local



SYNTHÈSE ★

SCORE : 49%

Points positifs et actions à mener

Dans les points positifs essentiels :

- Politique volontariste d'achats en circuits courts
- Multiples partenariats locaux avec différents types d'associations (social, insertion, santé, environnement)
- Promotions et accompagnement d'artistes locaux (production d'albums)

Cette vision pourrait être complétée par les actions suivantes :

- Identifier et coopérer avec les acteurs économiques du territoire, organiser des rencontres pour le développement économique du territoire.
- Participer aux réseaux et organisation locales
- Structurer la démarche d'accompagnement des associations sociales notamment pour permettre de les mettre en adéquation avec la stratégie et les valeurs de l'entreprise.
- Accompagner les structures sur des projets de développement spécifiques co-construits avec eux.
- Développer d'autres partenariats sur la partie environnementale comme des actions autour de la biodiversité, du recyclage des déchets etc...

5.1 CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

SCORE
49%

L'organisation contribue au développement économique des territoires : création et redistribution des richesses, développement de technologies / services, création d'emplois directs, indirects, etc.

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<ul style="list-style-type: none"> • Politique volontariste d'achats en circuits courts • Soutien d'un apiculteur localement. • Partenariats avec deux ESAT sur le territoire • Partenariat avec des sites pénitenciers pour travailler sur la réinsertion socioprofessionnelle des détenus hommes et femmes. • Accompagnement et promotion d'artistes locaux via la production de leurs albums. 	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier et coopérer avec les acteurs économiques du territoire, organiser des rencontres pour le développement économique du territoire. • Participer aux réseaux et organisation locales • Être capable d'estimer le nombre de famille que fait vivre l'entreprise sur le territoire. • Mesurer et/ou évaluer l'empreinte économique réelle sur le territoire.

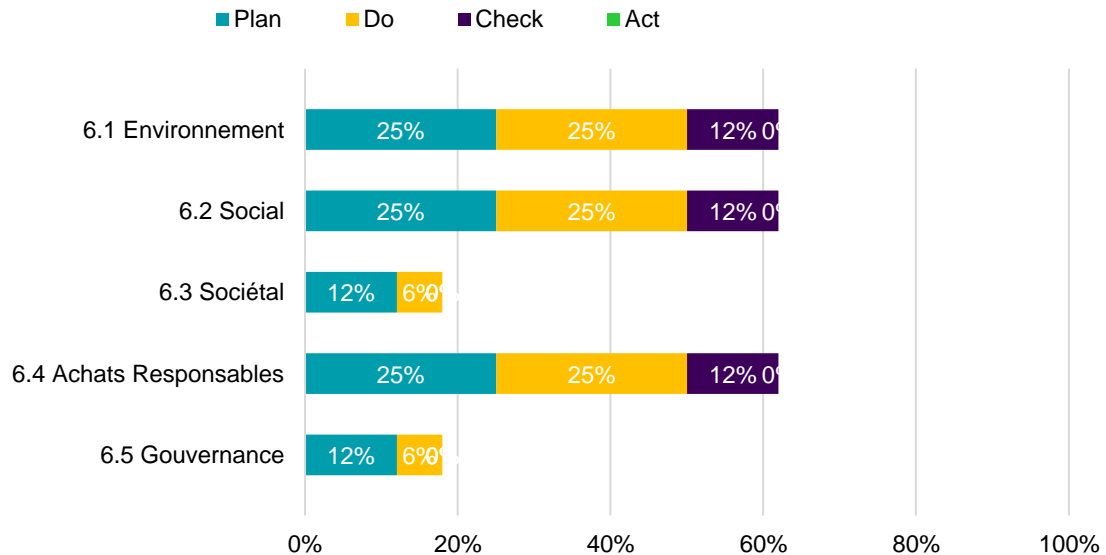
5.2 CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

SCORE
49%

*L'organisation participe au développement de l'environnement des territoires.
L'organisation participe au développement social du ou des territoires (y compris investissement social, éducation, santé, culture) dans un esprit gagnant/gagnant.*

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<ul style="list-style-type: none"> • Développement d'une ruche et fabrication de miel à l'effigie de la société. • Dons de produits sanitaires pendant le COVID à l'ARS d'Occitanie et au CHU de purpan. • Partenariat avec l'association CAMI Sport & cancer • Participation à des événements pour la lutte contre le cancer du sein : Amaz'eaunes et octobre rose. • Soutien financiers à diverses associations caritatives : la fondation abbé pierre, les restaurants du cœur, le Sidaction, les pièces jaunes. • Intégration des stagiaires et d'étudiants tout au long de l'année • Les salariés sont associés aux évènements et partie prenante des actions (partenariat avec Alliance éducation) 	<ul style="list-style-type: none"> • Structurer la démarche d'accompagnement des associations sociales notamment pour permettre de les mettre en adéquation avec la stratégie et les valeurs de l'entreprise. • Accompagner les structures sur des projets de développement spécifiques co-construits avec eux. • Développer d'autres partenariats sur la partie environnementale comme des actions autour de la biodiversité, du recyclage des déchets etc... • Se rapprocher des collectivités territoriales pour voir comment les accompagner dans les politiques publiques. • Développer des partenariats avec des écoles ou des universités pour accompagner le développement d'offres de formations. • Organiser des journées portes ouvertes avec les parties prenantes prioritaires. • Mesurer les résultats de ses actions en matière de contribution à la performance sociales du territoire.

6 Résultats RSE



SYNTHÈSE ★

SCORE : 45%

Points positifs et actions à mener

Dans les points positifs essentiels :

- Mise en place d'indicateurs sur la consommation énergétique des transports (Qualitair et Calberson)
- Suivi du recyclage des toners.
- Suivi des consos de fluides
- Egalité homme / femme respectée dans les effectifs et le top management.
- Beaucoup d'actions variées sur le pilier sociétal dans les trois composantes du développement durable.
- Nombreux temps d'échanges internes mis en place et comptabilisés.

Cette vision pourrait être complétée par les actions suivantes :

- Structurer le suivi général de tous les indicateurs et s'en servir pour amorcer une démarche d'amélioration continue dans les actions correctives à intégrer au plan d'action en fonction des différents résultats obtenus.
- Réaliser un bilan carbone des activités qui permettra de suivre de nouveaux indicateurs pertinents.
- Pouvoir évaluer le nombre de personnes touchées par les politiques sociétales de l'entreprise.
- Intégrer le nombre de réunions avec les parties prenantes et aussi en fonction de la classification des parties prenantes.

6.1 ENVIRONNEMENT

SCORE
62%

- *Consommation énergétique (électricité, gaz...)*
- *Émission de Gaz à Effet de Serre (exprimé en tonnes équivalent CO2)*
- *Tonnes de déchets par types de déchets : papiers, cartons, D3E, alimentaire...*
- *Kilomètres parcourus et/ou consommation de gasoil*
- *Consommation d'eau*
- *Moyens consacrés à la prévention, sensibilisation des personnes sur l'environnement*

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<ul style="list-style-type: none"> • Suivi des consos énergétiques : EDF 4600€ en 2020 et 4300€ en 2021. • Suivi des consommations en eau : 322€ en 2021, 417€ en 2020 • Suivi des consommations de carburant : 15310€ en 2021 contre 16691 en 2020. • Parc véhicules : 6 voitures et 2 scooter, aucun véhicule électrique. • Suivi du recyclage des toners d'impression : 3,2kg en équivalent CO2 ou 24,64km. • Suivi des émissions CO2 transports <ul style="list-style-type: none"> ○ Qualitair répartition en trois parties : routier interurbain, deep sea 1 et deep sea 2. Forte diminution en 2021 par rapport à 2021 : GES 45,44 en 2021 et 164,10 en 2020 ○ Calberson : répartition en quatre types : Affrètement, messagerie, express et overseas. Forte diminution en 2021 : CO2 (Kg) 1663 contre 21346 (effet covid avec importation de masques et produits sanitaires en masse en 2020) 	<ul style="list-style-type: none"> • Suivre les indicateurs sous plusieurs angles pour les rendre plus pertinent, rapporter les montant aux % des achats par exemple. • Intégrer de nouveaux indicateurs sur le tri interne des déchets (tri selectif) • Suivre des indicateurs liés aux formations éventuelles de sensibilisation. • Réaliser un bilan carbone de l'ensemble des activités.

6.2 SOCIAL

SCORE
62%

- *Effectif salarié, répartition H/F, âges,*
- *Nombre de bénévoles et répartition des contrats (CDI, CDD, temps partiels, stage, alternance, insertion, contrats aidés...)*
- *% de personnes handicapées dans l'effectif*
- *Ancienneté moyenne*
- *Nombre de personnes formées / nombre d'heures de formation*
- *% de la masse salariale allouée à la formation*
- *Évolution des rémunérations et écart des rémunérations entre F/H*
- *Taux d'absentéisme*
- *Accident du travail (taux de fréquence et taux de gravité)*

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<ul style="list-style-type: none"> • Effectif global : 12 • 5 hommes et 7 femmes • 5 formations suivies pour un budget de 12905€ • 0 accidents du travail depuis 3 ans. • 50 % de femmes au top management 	<ul style="list-style-type: none"> • Compléter les indicateurs notamment par exemple sur le taux d'intégration de personnes en situation de handicap • Intégrer un indicateur de comparaison des rémunérations en fonction de l'âge et du sexe. • Intégrer le montant du budget alloué à la formation et les SST. • Intégrer des critères d'ancienneté et de turn over dans la société.

6.3 SOCIÉTAL

SCORE
18%

- *Impact territorial (contribution au développement économique et social local)*
- *Nombre de bénéficiaires selon les activités*
- *Nombre d'emplois locaux indirects*
- *Nombre d'heures en mécénat de compétences*
- *Nombre de projets soutenus*
- *Nombre d'interventions dans les écoles, les entreprises, les manifestations locales...*
- *Présentation politique de partenariat, lien avec les entreprises, les autres acteurs non lucratifs*

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<ul style="list-style-type: none"> • 2 projet soutenus (alliance pour l'éducation et un toit pour les abeilles) • 4 dons numéraires (sans les montants) • 2 structures ont perçu des dons matériels en 2020. • 145 pots de miels produits par an. 	<ul style="list-style-type: none"> • Indiquer les montants attribués et le rapporter au CA de l'entreprise. • Suivre le nombre de bénéficiaires des actions sociétales. • Répertoire les nombres d'entrevues, de réunions, temps d'échange sur les projets sociétaux. • Intégrer le nombre d'artistes soutenus dans les indicateurs.

6.4 ACHATS RESPONSABLES

SCORE
62%

- *Montant acheté à des entreprises locales*
- *Montant acheté auprès d'entreprises d'insertion ou d'ESAT*
- *Nombre de fournisseurs engagés dans la RSE ou ayant des actions*
- *Nombre de contentieux*
- *Politique cadeau et lutte contre la corruption*

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<ul style="list-style-type: none"> • 0 cadeaux reçus. • 0 contentieux répertoriés. • 1389 + 2827€ dépenses dans les ESAT. • Part d'achats responsable : 48331€ en 2021 (1,18% du CA) contre 30072€ en 2020 (0,29% du CA) 	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer le montant des achats consacré au local, au national par rapport aux achats totaux. • Intégrer des indicateurs pour classifier les PP dans des démarches RSE. • Intégrer des indicateurs sur le nombre d'achats bio par exemple, eco-conçus ou titulaire d'une labélisation qualité.

6.5 GOUVERNANCE

SCORE
18%

- *Nombre de personnes formées à la RSE*
- *Nombre et durée des formations faites dans l'année pour les administrateurs*
- *% d'administrateurs formés*
- *Mesures pour faciliter le renouvellement des élus, la limitation des mandats*
- *Nombres de réunions avec les parties prenantes*

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<ul style="list-style-type: none"> • 2 personnes formées à la RE • 10 réunions mensuelles dans l'année • 2 réunions commerciales avec toute l'équipe. • 1 entretien vi-annuel individuel par salarié. • En 2020 3 entretiens annuel avec des PP financières. 	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer le nombre de réunions avec les parties prenantes et aussi en fonction de la classification des parties prenantes. • Intégrer le nombre de formations réalisé par le chef d'entreprise et le staff de direction.



L'AVIS DES PARTIES PRENANTES

Les parties prenantes, peu importe leur nature sont d'accord sur 4 points principaux qui sont revenu dans toutes les entrevues :

1. L'entreprise SUDE COMMUNICATION est particulièrement à l'écoute, disponible, agile et réactive.
2. L'entreprise SUDE COMMUNICATION avance avec ses parties prenantes en toute transparence dans ces process et prises de décisions et agit toujours dans une logique de co-construction.
3. L'entreprise SUDE COMMUNICATION est reconnue pour la qualité de ses prestations, sa compétence et sa capacité à innover et surprendre dans l'approche.
4. L'entreprise SUDE COMMUNICATION enfin est indéniablement reconnu pour son engagement durable dans son écosystème.

Ce dernier point est particulièrement intéressant car cela démontre que les efforts réalisés depuis 3 ans sont largement reconnus par tous.

Dans les sujets qui sont revenus à plusieurs reprises, les parties prenantes s'estiment pas assez informées par l'entreprise SUDE COMMUNICATION de l'ensemble de ses engagements au quotidien sur tous les domaines où elle peut intervenir. Plusieurs ont même demandé à avoir un point spécifique RSE pour que L'entreprise SUDE COMMUNICATION puisse partager son savoir faire et les aider en retour à progresser. Plusieurs sont particulièrement intéressés pour recevoir le bilan annuel RSE.

Les parties prenantes sont toutes d'accord pour mieux organiser le dialogue sous plusieurs formes (questionnaires, lettre d'information, temps d'échange etc..) Les interlocuteurs ont reconnu beaucoup travailler sans arrêt dans l'urgence et qu'il serait souhaitable d'arriver à se « poser » pour avancer sur des sujets communs et nourrir une réflexion partagée autour du développement durable.

Un rapport de confiance s'est installé entre les différentes parties prenantes et l'entreprise permettant ainsi de fédérer autour d'un projet qui mériterait d'être mieux partagé avec l'ensemble des interlocuteurs.

Il faut poursuivre les efforts développés auprès des différentes parties prenantes et surtout mieux les associer et les intégrer à la stratégie et démarche de développement durable de l'entreprise.



ANNEXES



LE PLAN D'ÉVALUATION

Voir annexe



TABLEAU DE COMPARABILITÉ MULTI-RÉFÉRENTIELS

Label Engagé RSE	ISO 26000	GRI G4	GRI Standards	Global Compact	Objectifs du Développement Durable ODD	Cibles	Article 225 - Déclaration de performance extra-financière		
Chapitre 1 - Vision en termes de responsabilité sociétale et Gouvernance									
1.1	Réflexion globale sur l'activité et le modèle économique	3 4 5.2	Identifier sa RS §3 : Appréhender la responsabilité sociétale §4 : Principes de la responsabilité sociétale § 5.2 : Identifier sa responsabilité sociétale	Éléments généraux d'informations : Aspects et périmètres pertinents identifiés G4-3 G4-4 G4-PR6 G4-5 G4-6 G4-7 G4-8 G4-9 G4-10 G4-12 G4-13 G4-14 G4-15 G4-16 G4-1 G4-2 G4-45 à G4-47	GRI 102 General Disclosures 102-1 102-2 102-3 102-4 102-5 102-6 102-7 102-8 102-9 102-10 102-11 102-12 102-13 102-14 102-15 102-29 à 102-31	Droits de l'Homme Normes internationales du travail Environnement Lutte contre la corruption	Tous les ODD	A.R225-105-I	La déclaration de performance extra-financière présente le modèle d'affaires de la société, ou, le cas échéant, de l'ensemble de sociétés pour lesquelles la société établit des comptes consolidés.

Label Engagé RSE	ISO 26000		GRI G4	GRI Standards	Global Compact	Objectifs du Développement Durable		Article 225 - Déclaration de performance extra-financière			
						ODD	Cibles				
1.2	Identification et dialogue avec les parties prenantes et la sphère d'influence	5.2 5.3 7.3.3 7.5.4	Identifier sa RS Identifier les parties prenantes et dialoguer avec elles Sphère d'influence d'une organisation 7.5.4 Dialogue avec les parties prenantes en matière de communication sur la responsabilité sociétale	Éléments généraux d'informations : Implication des parties prenantes G4-53, G4-24, G4-11, G4-25, G4-26, G4-PR5, G4-27, G4-17 à G4-19, G4-22, G4-23, G4-28	GRI 102 General Disclosures 102-37, 102-40 à 102-50	Droits de l'Homme Normes internationales du travail Environnement Lutte contre la corruption	17	Partenariat pour la réalisation des objectifs	17.17	A.R225-105-1 Informations sociétales - Engagements sociétaux en faveur du développement durable	*Les relations entretenues avec les parties prenantes de la société et les modalités du dialogue avec celles-ci
1.3	Analyse et hiérarchisation des enjeux / impacts de l'organisme au travers des QC	6.1 6.2 7.3.2 7.3.4	Lignes directrices relatives aux QC de RS Gouvernance de l'organisation Déterminer la pertinence et l'importance des QC et des domaines d'actions pour l'organisation Établir des priorités pour aborder les domaines d'action	G4-DMA Description de l'approche managériale d'ordre général Éléments généraux d'information : Aspects et périmètres pertinents identifiés G4-25, G4-26, G4-PR5, G4-27, G4-17 à G4-19, G4-22, G4-23	GRI 103 Management Approach 103-1 103-2 103-3 GRI 102 General Disclosures 102-45 à 102-49	Droits de l'Homme Normes internationales du travail Environnement Lutte contre la corruption	Tous les ODD		A.R225-105-1	Pour chaque catégories d'informations listées, la déclaration présente une description des principaux risques, une description des politiques appliquées pour prévenir, identifier et atténuer ces risques, et une description des résultats de ces politiques.	
1.4	Gouvernance et prise de décisions	6.2 7.3	Gouvernance de l'organisation Appréhender la RS de l'organisation	Éléments généraux d'information : Stratégie et analyse Éléments généraux d'informations : Gouvernance G4-34 à G4-55, G4-24 à G4-27, G4-11, G4-16 à G4-19, G4-22 à G4-23	102 General Disclosures 102-18 à 102-39	Droits de l'Homme Normes internationales du travail Environnement Lutte contre la corruption	16 17	Paix, justice et institutions efficaces Partenariat pour la réalisation des objectifs	16.b 17.17		

Label Engagé RSE	ISO 26000		GRI G4	GRI Standards	Global Compact	Objectifs du Développement Durable		Article 225 - Déclaration de performance extra-financière	
						ODD	Cibles		
1.5 Loyauté des pratiques	6.6	Loyauté des pratiques 7.3.1 Devoir de vigilance	G4-14 G4-15 G4-SO3 G4-SO4 G4-SO5 G4-HR1, 2, 9 G4-SO6 G4-SO7 G4-SO9 G4-SO10 G4-SO11 PR-1, 2, 3, 4, 7, 8, 9 G4-56 à 58	GRI 103 Management Approach 102-11 102-12 205-1 205-2 205-3 412 415-1 206-1 414-1 414-2 416-1 417-2 417-3 418-1 419-1 102-16 102-17	Droits de l'Homme Normes internationales du travail Lutte contre la corruption	5 Égalité entre les sexes 8 Travail décent et croissance économique 10 Inégalités réduites 16 Paix, justice et institutions efficaces	5.3 8.5 8.7 8.8 8.10 10.3 10.5 10.c 16.2 16.4 16.5 16.b	A.R225-105-1 Informations sociétales - Loyauté des pratiques Informations relatives à la lutte contre la corruption	*Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs Pour les sociétés cotées : les actions engagées pour prévenir la corruption
1.6 Leadership, investissement des dirigeants et lobby positif	6 7	Lignes directrices relatives à l'intégration de la RS dans l'ensemble de l'organisation 6. Gouvernance de l'organisation	Éléments généraux d'information	102-14 102-26 102-32	Droits de l'Homme Environnement	16 Paix, justice et institutions efficaces 17 Partenariat pour la réalisation des objectifs	16.6 16.7 17.17		
Chapitre 2 - Mise en œuvre : intégration de la responsabilité sociétale et communication									
2.1 Place de la politique RS et des objectifs associés dans la stratégie globale de l'organisation	6 7 7.4.2	Lignes directrices relatives à l'intégration de la RS dans l'ensemble de l'organisation 6. Gouvernance de l'organisation 7.4.2 Définir l'orientation de l'organisation en matière de responsabilité sociétale	G4-DMA G4-1, 42, 48	GRI 103 Management Approach 102-14 et 102-15	Droits de l'Homme Environnement	la roue en fonction des enjeux de l'entreprise			
2.2 Identification des rôles et des responsabilités	6 7	Lignes directrices relatives à l'intégration de la RS dans l'ensemble de l'organisation 6. Gouvernance de l'organisation	Éléments généraux d'information G4-34 à G4-44 G4-31	102-18 à 102-28 102-53	Droits de l'Homme Environnement	la roue en fonction des enjeux de l'entreprise			

Label Engagé RSE	ISO 26000		GRI G4	GRI Standards	Global Compact	Objectifs du Développement Durable		Article 225 - Déclaration de performance extra-financière	
						ODD	Cibles		
2.3	Management de la RS	6 7 7.4.3	Lignes directrices relatives à l'intégration de la RS dans l'ensemble de l'organisation Intégrer la RS dans la gouvernance, les systèmes et processus de l'organisation 6. Gouvernance de l'organisation	Éléments généraux d'information : Gouvernance Description de l'approche managériale d'ordre général G4-DMA	102 103	Droits de l'Homme Environnement	la roue en fonction des enjeux de l'entreprise		
2.4	Veille et conformité réglementaires	4.6 6.3.8 6.3.9 6.3.10 7.3.1	4.6 Respect du principe de légalité 6.3.8 Droits civils et politiques 6.3.9 Droits économiques, sociaux et culturels 6.3.10 Principes fondamentaux et droits au travail 7.3.1 Devoir de vigilance	G4-EN29 G4-SO8 G4-PR9	307-1 419-1	Droits de l'Homme Environnement	la roue en fonction des enjeux de l'entreprise		
2.5	Veille technologique, concurrentielle et sur les bonnes pratiques	5.2 7.3.1 7.7.2	Devoir de vigilance Surveiller les activités en matière de RS 5.2 : Identifier sa responsabilité sociétale	G4-EN33 G4-LA15 G4-SO10	308-2 414-2	Droits de l'Homme Normes internationales du travail Environnement	la roue en fonction des enjeux de l'entreprise		
2.6	Gestion des systèmes informations et données	6 7.7	Revoir et améliorer les actions et pratiques de l'organisation liées à la RS 6. Gouvernance de l'organisation	G4-DMA	GRI 103 Management Approach	Droits de l'Homme Environnement	la roue en fonction des enjeux de l'entreprise		
2.7	Communication interne	6 7.5	Communiquer sur la RS 6. Gouvernance de l'organisation			Droits de l'Homme Environnement	la roue en fonction des enjeux de l'entreprise		
2.8	Communication externe	6 7.5.3 7.6.2	Types de communication en matière de RS Améliorer la crédibilité des rapports et des déclarations en matière de RS 6. Gouvernance de l'organisation	Éléments généraux d'information : Profil du rapport G4-15, 16 G4-28 à 33 G4-PR4	GRI 101 : Foundation 102-12, 102-13 102-50 à 102-56 417	Droits de l'Homme Environnement	la roue en fonction des enjeux de l'entreprise/ L'ISO 26000 peut permettre d'identifier et de hiérarchiser les actions à mener pour contribuer aux ODD		

Label Engagé RSE	ISO 26000	GRI G4	GRI Standards	Global Compact	Objectifs du Développement Durable		Article 225 - Déclaration de performance extra-financière		
					ODD	Cibles			
Chapitre 3 - Ressources humaines, relations et conditions de travail									
3.1	Déclinaison de la politique RS au niveau des RH	5.2 6.4.7	5.2 Identifier sa RS 6.4.7 Développement du capital humain	Éléments généraux d'information : Aspects et périmètres identifiés G4-17 à 19, G4-22, 23	GRI 103 Management Approach 102-45 à 102-49	Droits de l'Homme Normes internationales du travail Lutte contre la corruption	4 5 10	4.4 4.5 4.6 5.1 5.5 10.2 10.4	
3.2	Formation et compétences	6.4.7 7.4.1	6.4.7 Relation et condition de travail - développement du capital humain 7.4.1 Sensibiliser et développer les compétences en matière de RS	G4-LA9 G4-LA10 G4-LA11	404-1 404-2 404-3	Droits de l'Homme	4	4.4 4.5 4.6	A.R225-105-I Informations sociales - Formation *Les politiques mises en œuvre en matière de formation, notamment en matière de protection de l'environnement *Le nombre total d'heures de formation
3.3	Implication du personnel vis-à-vis de la stratégie RS	5.3 6	5.3 Identifier les parties prenantes et dialoguer avec elles 6. Gouvernance de l'organisation	Éléments généraux d'information : Implication des parties prenantes G4-24, GA-11, G4-25, G4-26, G4-PR5, G4-27	102-40 à 102-44	Droits de l'Homme Normes internationales du travail Environnement Lutte contre la corruption	tous les ODD		

Label Engagé RSE	ISO 26000		GRI G4	GRI Standards	Global Compact	Objectifs du Développement Durable		Article 225 - Déclaration de performance extra-financière	
						ODD	Cibles		
3.4 Égalité, diversité et inclusion des groupes vulnérables	6.3.7	6.3.7 : Droits de l'Homme - Discrimination et groupes vulnérables	G4-DMA G4-EC5 G4-LA1 à 3 G4-LA12 GA-LA13 G4-HR3 G4-HR5 G4-HR6 G4-HR7 G4-HR8 G4-SO1, 2	GRI 103 Management Approach 202-1 401 405-1 405-2 406-1 408-1 409-1 410 411-1 413	Droits de l'Homme Normes internationales du travail Lutte contre la corruption	1 Éradication la pauvreté 4 Éducation de qualité 5 Égalité entre les femmes et les hommes 10 Réduction des inégalités	1.3 1.b 4.4 4.5 4.6 5.1 5.2 5.5 5.a 5.b 10.2 10.4 10.5 10.b	A.R225-105-I Informations sociales - Égalité de traitement Informations relatives aux actions en faveur des droits de l'homme	*L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique *Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes *Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées *La politique de lutte contre les discriminations Pour les sociétés cotées : *Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT relatives : au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective; à l'élimination du travail forcé ou obligatoire; à l'abolition effective du travail des enfants *autres actions engagées en faveur des droits de l'homme.
3.5 Gestion des carrières et partage de la valeur	6.4.3 6.4.7	6.4.3 : Emploi et relations employeur / employé 6.4.7 Développement du capital humain	Éléments généraux d'information : Profil de l'organisation G4-DMA G4-EC5 G4-EC6 G4-EC9 G4-HR3 G4-LA1 G4-LA4 G4-LA10 G4-LA11 G4-LA12 G4-LA13 G4-LA14 GA-LA15	102-35 à 102-39 GRI 103 Management Approach 202-1 202-2 406-1 401-1 402-1 404-2 404-3 405-1 405-2 414-1 414-2	Droits de l'Homme Normes internationales du travail	1 Éradication la pauvreté 4 Éducation de qualité 8 Travail décent et croissance économique	1.3 1.5 4.4 4.5 4.6 8.4 8.5 8.9	A.R225-105-I Informations sociales - Emploi	Les embauches et les licenciements Les rémunérations et leur évolution

Label Engagé RSE	ISO 26000		GRI G4	GRI Standards	Global Compact	Objectifs du Développement Durable		Article 225 - Déclaration de performance extra-financière	
						ODD	Cibles		
3.6 Dialogue social	6.4.5	6.4.5 : Relations et conditions de travail - Dialogue social	Éléments généraux d'information : Profil de l'organisation G4-DMA G4-LA4 G4-HR4	102-1 à 102-13 GRI 103 Management Approach 402-1 407-1	Droits de l'Homme Normes internationales du travail	8 Travail décent et croissance économique	8.5 8.8	A.R225-105-I Informations sociales - Relations sociales	*L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci *Le bilan des accords collectifs, notamment en matière de santé et de sécurité au travail
3.7 Santé et sécurité au travail S&ST	6.4.6	6.4.6 : Relations et conditions de travail - Santé et sécurité au travail	G4-DMA G4-LA5 G4-LA6 G4-LA7 G4-LA8	GRI 103 Management Approach 403-1 403-2 403-3 403-4	Droits de l'Homme Normes internationales du travail Lutte contre la corruption	3 Santé et bien-être 8 Travail décent et croissance économique	3.4 3.5 3.6 3.9 8.8	A.R225-105-I Informations sociales - Santé et sécurité	*Les conditions de santé et de sécurité au travail *Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles
3.8 Qualité de vie au travail QVT	6.4.4	6.4.4 : Relations et conditions de travail - Conditions de travail et protection sociale	Éléments généraux d'information : Profil de l'organisation G4-DMA G4-EC5 G4-LA2 G4-LA3 G4-LA13	102-1 à 102-13 GRI 103 Management Approach 202-1 401-2 401-3 403-2 405-2	Droits de l'Homme Normes internationales du travail Lutte contre la corruption	3 Santé et bien-être 8 travail décent et croissance économique 10 Inégalités réduites	3.8 3.9 8.1 8.5 8.7 8.8 10.1 10.4	A.R225-105-I Informations sociales - Organisation du travail	*L'organisation du temps de travail *L'absentéisme

Label Engagé RSE	ISO 26000	GRI G4	GRI Standards	Global Compact	Objectifs du Développement Durable		Article 225 - Déclaration de performance extra-financière		
					ODD	Cibles			
Chapitre 4 - Modes de production, de consommation durables et questions relatives aux consommateurs									
4.1	Innovation et conception vers une production durable	6.5.4 6.7.5	6.5.4 : Environnement - Utilisation durable des ressources 6.7.5 : Questions relatives aux consommateurs - Consommation durable	G4-DMA G4-EN1 G4-EN2 G4-EN3 G4-EN4 G4-EN5 G4-EN6 G4-EN7 G4-EN8 G4-EN9 G4-EN10 G4-EN22 G4-EN26 G4-EN27 G4-EN28 G4-EN30 G4-PR1 G4-PR2 G4-PR3 G4-PR4	GRI 103 Management Approach 301-1 301-2 302-1 302-2 302-3 302-4 302-5 303-1 303-2 303-3 306-1 306-5 NA 301-3 NA 416-1 416-2 417-1 417-2	Droits de l'Homme Normes internationales du travail Environnement	6 Eau propre et assainissement 7 Énergie propre et d'un coût abordable 9 Industrie innovation et infrastructure 12 Consommation et production responsables	6.3 6.4 7.2 7.3 9.4 12.1 12.2 12.5 12.7	

Label Engagé RSE	ISO 26000	GRI G4	GRI Standards	Global Compact	Objectifs du Développement Durable		Article 225 - Déclaration de performance extra-financière		
					ODD	Cibles			
4.2 Achats responsables	<p>6.5.4 : Utilisation durable des ressources</p> <p>6.6.6 Promotion de la responsabilité sociétale dans la chaîne de valeur</p> <p>6.7 : Questions relatives aux consommateurs</p> <p>6.8 Communautés et développement local</p> <p>6.8.5 : Communauté et développement local - Création d'emplois et développement des compétences</p> <p>6.8.7 : Questions relatives aux consommateurs - Création de richesses et de revenus</p> <p>7.3.3 : Sphère d'influence d'une organisation</p>	<p>G4-DMA</p> <p>G4-12</p> <p>G4-13</p> <p>G4-EN33</p> <p>G4-EC6</p> <p>G4-EC8</p> <p>G4-LA10</p> <p>G4-EC9</p>	<p>GRI 103</p> <p>Management Approach</p> <p>102-9</p> <p>102-10</p> <p>308-1</p> <p>308-2</p> <p>202-2</p> <p>203-2</p> <p>408-1</p> <p>412-1</p> <p>414-1</p> <p>414-2</p>	<p>Droits de l'Homme</p> <p>Normes internationales du travail</p> <p>Environnement</p> <p>Lutte contre la corruption</p>	<p>12</p> <p>16</p>	<p>Consommation et production responsables</p> <p>Paix et institutions efficaces</p>	<p>12.1</p> <p>12.2</p> <p>12.3</p> <p>12.4</p> <p>12.5</p> <p>12.7</p> <p>12.8</p> <p>16.2</p>	<p>A.R225-105-I</p> <p>Informations sociétales - Sous-traitance et fournisseurs</p>	<p>*La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux</p> <p>*La prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale</p>
4.3 Prévention de la pollution (eau, air, sol)	<p>6.5.3</p> <p>Environnement - Prévention de la pollution</p>	<p>G4-DMA</p> <p>G4-EN20</p> <p>G4-EN21</p> <p>G4-EN22</p> <p>G4-EN23</p> <p>G4-EN24</p> <p>G4-EN25</p> <p>G4-EN26</p> <p>G4-EN27</p> <p>G4-EN28</p> <p>G4-SO1</p> <p>G4-SO2</p>	<p>GRI 103</p> <p>Management Approach</p> <p>305-6</p> <p>305-7</p> <p>306-1</p> <p>306-2</p> <p>306-3</p> <p>306-4</p> <p>306-5</p> <p>NA</p> <p>301-3</p> <p>413-1</p> <p>413-2</p>	<p>Droits de l'Homme</p> <p>Normes internationales du travail</p> <p>Environnement</p> <p>Lutte contre la corruption</p>	<p>3</p> <p>6</p> <p>12</p> <p>13</p> <p>14</p> <p>15</p>	<p>Bonne santé et bien-être</p> <p>Eau propre et assainissement</p> <p>Consommation et production responsables</p> <p>Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques</p> <p>Vie aquatique</p> <p>Vie terrestre</p>	<p>3.9</p> <p>6.1</p> <p>6.2</p> <p>6.3</p> <p>12.1</p> <p>12.2</p> <p>12.4</p> <p>12.5</p> <p>14.1</p> <p>15.1</p> <p>15.4</p> <p>15.5</p>	<p>A.R225-105-I</p> <p>Informations environnementales - Politique générale en matière environnementale</p>	<p>*L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement</p> <p>*Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions</p> <p>*Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours</p> <p>*Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement</p> <p>*La prise en compte de toute forme de pollution spécifique à une activité, notamment les nuisances sonores et lumineuses</p>

Label Engagé RSE	ISO 26000		GRI G4	GRI Standards	Global Compact	Objectifs du Développement Durable		Article 225 - Déclaration de performance extra-financière		
						ODD	Cibles			
4.4 Utilisation durable des ressources	6.5.4 6.7.5	6.5.4 : Environnement - Utilisation durable des ressources 6.7.5 Consommation durable	G4-DMA G4-EN1 G4-EN2 G4-EN3 G4-EN4 G4-EN5 G4-EN6 G4-EN7 G4-EN8 G4-EN9 G4-EN10 G4-EN22 G4-EN26 G4-EN27 G4-EN28 G4-EN30	GRI 103 Management Approach 301-1 301-2 302-1 302-2 302-3 302-4 302-5 303-1 303-2 303-3 306-1 306-5 NA 301-3 NA	Droits de l'Homme Normes internationales du travail Environnement	2 6 7 12 13 14 15	Faim zéro Eau propre et assainissement Énergies propres et d'un coût abordable Consommation et production responsables Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques Vie aquatique Vie terrestre	2.4	A.R225-105-I Informations environnementales - Économie circulaire - Utilisation durable des ressources	*La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales *La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation *La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables *L'utilisation des sols
								6.2		
								6.3		
								6.4		
								6.5		
								6.6		
								7.2		
								7.3		
								12.1		
								12.2		
								12.5		
								12.7		
								14.1		
								14.2		
								14.3		
15.1										
15.2										
15.3										
15.4										
15.7										
4.5 Protection de l'environnement et de la biodiversité	6.5.5 6.5.6	6.5.5 : Environnement - Atténuation des changements climatiques 6.5.6 : Environnement - Protection de l'environnement, de la biodiversité et réhabilitation des habitats naturels	G4-DMA G4-EC2 G4-EN6 G4-EN7 G4-EN15 G4-EN16 G4-EN17 G4-EN18 G4-EN19 G4-EN20 G4-EN27 G4-DMA G4-EN11 G4-EN12 G4-EN13 G4-EN14 G4-EN26	GRI 103 Management Approach 201-2 302-4 302-5 305-1 305-2 305-3 305-4 305-5 306-6 NA 304-1 304-2 304-3 304-4 306-5	Environnement	7 13 14 15	Énergies propres et d'un cout abordable Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques Vie aquatique Vie terrestre	7.2	A.R225-105-I Informations environnementales - Changement climatique A.R225-105-I Informations environnementales - Protection de la biodiversité	*Les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit *Les mesures prises pour l'adaptation aux conséquences du changement climatique *Les objectifs de réduction fixés volontairement à moyen et long terme pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et les moyens mis en œuvre à cet effet *Les mesures prises pour préserver ou restaurer la biodiversité
								7.3		
								13.3		
								14.2		
								14.3		
								14.4		
								14.5		
								15.1		
								15.2		
								15.3		
								15.4		
								15.5		
								15.7		
								15.8		

Label Engagé RSE	ISO 26000		GRI G4	GRI Standards	Global Compact	Objectifs du Développement Durable		Article 225 - Déclaration de performance extra-financière		
						ODD	Cibles			
4.6	Relation aux consommateurs et marketing responsable	6.7	6.7 : Questions relatives aux consommateurs	G4-DMA G4-PR3 G4-PR4 G4-PR6 G4-PR7	GRI 103 Management Approach 417-1 417-2 102-2 102-6 417-3	Droits de l'Homme Environnement	4 Éducation de qualité 12 Consommation et production responsables	4.5 12.6 12.8		
4.7	Responsabilité du fait des produits et des services vis-à-vis des consommateurs et des autres parties prenantes	6.7 6.7.4 6.7.9	6.7 : Questions relatives aux consommateurs 6.7.4 : Questions relatives aux consommateurs : Protection de la santé et de la sécurité des consommateurs 6.7.9 : Éducation et sensibilisation	G4-DMA G4-PR1 G4-PR2 G4-PR3 G4-PR4 G4-PR6 G4-PR7 G4-PR8 G4-PR9 G4-EN34	GRI 103 Management Approach 416-1 416-2 417-1 417-2 417-3 102-2 102-6 418-1 419-1	Droits de l'Homme Normes internationales du travail Environnement Lutte contre la corruption	3 Bonne santé et bien-être 4 Éducation de qualité 12 Consommation et production responsables	3.4 3.5 3.6 3.9 4.2 4.4 4.5 4.6 12.6 12.7 12.8	A.R225-105-1 Informations sociétales - Loyauté des pratiques	*Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs
Chapitre 5 - Ancrage territorial : communautés et développement local										
5.1	Lien entre la stratégie RS et la stratégie d'aménagement des territoires	6.8 6.8.3	6.8 : Communautés et développement local 6.8.3 Implication auprès des communautés	G4-5 G4-6 G4-18	102-3 102-4 102-46	Droits de l'Homme Normes internationales du travail Environnement Lutte contre la corruption	9 Industrie, innovation et infrastructure 11 Villes et communautés durables 17 Partenariats pour la réalisation des objectifs	9.1 9.2 9.3 9.4 9.5 11.1 11.2 11.3 11.4 11.5 11.6 11.7 17.14		

Label Engagé RSE	ISO 26000		GRI G4	GRI Standards	Global Compact	Objectifs du Développement Durable		Article 225 - Déclaration de performance extra-financière	
						ODD	Cibles		
5.2	Contribution au développement environnemental du ou des territoire(s)	6.5 6.8	6.5 : L'environnement 6.8 : Communautés et développement local	G4-DMA G4-SO1 G4-SO2	GRI 103 Management Approach 413-1 413-2	Droits de l'Homme Normes internationales du travail Environnement Lutte contre la corruption	6 Eau propre et assainissement 7 Énergies propres et d'un coût abordable 9 Industrie, innovation et infrastructure 11 Villes et communautés durables 14 Vie aquatique 15 Vie terrestre 17 Partenariats pour la réalisation des objectifs	6.1	
								6.3 6.4 7.1 9.1 9.b 11.3 11.6 11.a 14.2 14.7 15.9 15.b 17.7	
5.3	Contribution au développement social du ou des territoire(s)	6.3 6.4 6.8	Droits de l'Homme Relations et conditions de travail Communautés et développement local	G4-DMA G4-SO1 G4-SO2 G4-SO3 G4-SO11 G4-LA2 G4-LA10 G4-HR5	GRI 103 Management Approach 413-1 413-2 205-1 103-2 401-2 404-2 408-1 409, 410, 411	Droits de l'Homme Normes internationales du travail Environnement Lutte contre la corruption	1 Pas de pauvreté 2 Faim zéro 3 Bonne santé et bien-être 4 Éducation de qualité 5 Egalité entre les sexes 10 Inégalités réduites 11 Villes et communautés durables 16 Paix, justice et institutions efficaces 17 Partenariats pour la réalisation des objectifs	1.3	A.R.225-105-1 Informations sociétales - Engagements sociétaux en faveur du développement durable
								1.5 2.1 3.7 3.d 4.1 4.6 4.7 5.1 5.2 5.3 5.5 5.c 10.2 10.4 11.1 11.2 11.7 11.a 16.6 16.b 17.5 17.6 17.7	
									*L'impact de l'activité de la société sur les populations riveraines ou locales *Les actions de partenariat ou de mécénat

Label Engagé RSE	ISO 26000		GRI G4	GRI Standards	Global Compact	Objectifs du Développement Durable		Article 225 - Déclaration de performance extra-financière	
						ODD	Cibles		
5.4 Contribution au développement économique du ou des territoire(s)	6.6 6.7.8 6.8	Loyauté des pratiques Accès aux services essentiels Communautés et développement local	G4-DMA G4-EC1 G4-EC3 G4-EC5 G4-EC6 G4-EC7 G4-EC8 G4-EC9 G4-SO9 G4-SO10 G4-SO11	GRI 103 Management Approach 201-1 201-3 202-1 202-2 203-1 203-2 204-1 414-1 414-2 103-2	Droits de l'Homme Normes internationales du travail Environnement Lutte contre la corruption	1 Pas de pauvreté 8 Travail décent et croissance économique 9 Industrie, innovation et infrastructure 10 Inégalités réduites 17 Partenariat pour la réalisation des objectifs	1.4	A.R.225-105-1 Informations sociétales - Engagements sociétaux en faveur du développement durable	*L'impact de l'activité de la société en matière d'emploi et de développement local
							1.5		
							8.1		
							8.2		
							8.3		
							8.5		
							8.10		
							9.1		
							9.2		
							9.3		
							9.a		
							9.c		
							10.2		
10.4									
10.a									
17.1									
17.2									
17.3									
17.5									
Chapitre 6 - Résultats environnementaux									
6.1	Matières premières		G4-DMA G4-EN1 G4-EN2	GRI 103 Management Approach 301-1 301-2 301-3	Environnement	12 Consommation et production responsables	12.2 12.3 12.4 12.5 12.6 12.a	A.R225-105-I Informations environnementales - Économie circulaire - Utilisation durable des ressources	*La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation *Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire
6.2	Utilisation de l'Eau		G4-DMA G4-EN8 G4-EN9 G4-EN10	GRI 103 Management Approach 303-1 303-2 303-3	Droits de l'Homme Environnement	6 Eau propre et assainissement 14 Vie aquatique 15 Vie terrestre	6.1 6.2 6.3 6.5 14.1 14.2 14.3 15.1	A.R225-105-I Informations environnementales - Économie circulaire - Utilisation durable des ressources	*La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

Label Engagé RSE	ISO 26000	GRI G4	GRI Standards	Global Compact	Objectifs du Développement Durable		Article 225 - Déclaration de performance extra-financière	
					ODD	Cibles		
6.3 Biodiversité		G4-DMA G4-EN11 G4-EN12 G4-EN13 G4-EN14	GRI 103 Management Approach 304-1 304-2 304-3 304-4	Environnement	14 Vie aquatique 15 Vie terrestre	14.2 14.3 14.4 14.c 15.1 15.2 15.3 15.4 15.5 15.8 15.9 15.a	A.R225-105-I Informations environnementales - Protection de la biodiversité	*Les mesures prises pour préserver ou restaurer la biodiversité *Utilisation des sols
6.4 Énergies et Gaz à effet de serre		G4-DMA G4-EN15 G4-EN16 G4-EN17 G4-EN18 G4-EN19 G4-EN20 G4-EN21	GRI 103 Management Approach 305-1 305-2 305-3 305-4 305-5 305-6 305-7	Droits de l'Homme Environnement	7 Énergies propres et d'un cout abordable 13 Lutte contre les changements climatiques	7.2 7.3 13.1 13.2 13.3	A.R225-105-I Informations environnementales - Économie circulaire - Utilisation durable des ressources	*La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables
6.5 Émissions, effluents et déchets		G4-DMA G4-EN22 G4-EN23 G4-EN24 G4-EN25 G4-EN26	GRI 103 Management Approach 306-1 306-2 306-3 306-4 306-5	Droits de l'Homme Environnement	6 Eau propre et assainissement 12 Consommation et production responsables 14 Vie aquatique 15 Vie terrestre	6.2 6.3 12.3 12.4 12.5 14.1 15.a	A.R.225-105-1 Informations environnementales - Économie circulaire - Prévention des déchets	*Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement *Les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets *Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire *Prise en compte de toutes formes de pollution spécifique à une activité, notamment les nuisances sonores lumineuses

Label Engagé RSE	ISO 26000		GRI G4	GRI Standards	Global Compact	Objectifs du Développement Durable		Article 225 - Déclaration de performance extra-financière		
						ODD	Cibles			
6.6	Satisfaction des Parties Prenantes (internes et externes) : Attentes environnementales			G4-EN34 G4-PR5	103-2 102-43 et 102-44				*Impact de l'activité de la société sur les populations riveraines ou locales *Relations entretenues avec les pp de la société et modalités de dialogue avec celles-ci	
Chapitre 7 - Résultats sociaux										
7.1	Emploi			G4-DMA G4-LA1 G4-LA2 G4-LA3	GRI 103 Management Approach 401-1 401-2 401-3	Droits de l'Homme Normes internationales du travail	8 Travail décent et croissance économique	8.3 8.5 8.7 8.8	A.R225-105-I Informations sociales - Égalité de traitement A.R225-105-I Informations sociales - Emploi	*L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique Les embauches et les licenciements Organisation du temps de travail Absentéisme Organisation du dialogue social bilan des accords collectifs
7.2	Santé et sécurité			G4-DMA G4-LA5 G4-LA6 G4-LA7 G4-LA8	GRI 103 Management Approach 403-1 403-2 403-3 403-4	Droits de l'Homme Normes internationales du travail Lutte contre la corruption	3 Bonne santé et bien-être 8 Travail décent et croissance économique	3.8 3.9 8.8	A.R225-105-I Informations sociales - Santé et sécurité	*Absentéisme *Les conditions de santé et de sécurité au travail *Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles
7.3	Formation et éducation			G4-DMA G4-LA9 G4-LA10 G4-LA11	GRI 103 Management Approach 404-1 404-2 404-3	Droits de l'Homme	4 Éducation de qualité	4.4 4.5	A.R225-105-I Informations sociales - Formation	*Les politiques mises en œuvre en matière de formation, notamment en matière de protection de l'environnement *Le nombre total d'heures de formation
7.4	Diversité, équité et égalité des chances			G4-DMA G4-LA12 G4-LA13 G4-HR3	GRI 103 Management Approach 405-1 405-2 406-1 202-2	Droits de l'Homme Normes internationales du travail Lutte contre la corruption	5 Égalité entre les sexes 10 Inégalités réduites	5.1 5.2 5.4 5.5 5.c 10.3 10.4	A.R225-105-I Informations sociales - Égalité de traitement	*Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes *Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées *La politique de lutte contre les discriminations

Label Engagé RSE	ISO 26000		GRI G4	GRI Standards	Global Compact	Objectifs du Développement Durable		Article 225 - Déclaration de performance extra-financière	
						ODD	Cibles		
7.5 Droits de l'Homme et société civile			G4-DMA G4-HR1 G4-HR2 G4-HR4 G4-HR5 G4-HR6 G4-HR8 G4-HR9 G4-HR10 G4-HR11 G4-HR12	GRI 103 Management Approach 412-3 412-2 407-1 408-1 409-1 411-1 412-1 414-1 414-2	Droits de l'Homme Normes internationales du travail Lutte contre la corruption	1 Éradication de la pauvreté 3 Bonne santé et bien-être 4 Éducation de qualité 8 Travail décent et croissance durable 10 Inégalités réduites 16 Paix, justice et institutions efficaces	1.3 3.8 4.5 8.5 8.7 8.8 10.2 10.3 10.4 16.2 16.6 16.7	A.R225-105-I Informations relatives aux actions en faveur des droits de l'homme	<p>Pour les sociétés cotées :</p> <p>*Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT relatives :</p> <p>au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective ;</p> <p>à l'élimination du travail forcé ou obligatoire ;</p> <p>à l'abolition effective du travail des enfants</p> <p>*autres actions engagées en faveur des droits de l'homme.</p> <p>*impact de l'activité de la société en matière d'emploi et de dév. local</p> <p>prise en compte dans la politique achats des enjeux sociaux et environnementaux</p> <p>prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale</p> <p>actions engagées pour prévenir la corruption</p>
7.6 Satisfaction des Parties Prenantes (internes et externes) : Attentes sociales			G4-PR5	102-43 et 102-44				A.R225-105-I Informations sociales - Relations sociales	<p>*L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci</p> <p>*Le bilan des accords collectifs, notamment en matière de santé et de sécurité au travail</p>
Chapitre 8 - Résultats économiques									
8.1 Performance économique et présence sur le marché			G4-DMA G4-EC1 G4-EC3 G4-EC7 G4-EC8	GRI 103 Management Approach 201-1 201-3 203	Droits de l'Homme Normes internationales du travail	8 Travail décent et croissance économique	8.1 8.2 8.3		Chiffres d'affaire par métiers, catégorie de client pays et zone description des principales activités

Label Engagé RSE	ISO 26000		GRI G4	GRI Standards	Global Compact	Objectifs du Développement Durable		Article 225 - Déclaration de performance extra-financière	
						ODD	Cibles		
8.2	Redistribution de la VA		G4-DMA G4-EC1 G4-EC7, 8 G4-LA13	GRI 103 Management Approach 201-1 203 405-2	Droits de l'Homme Normes internationales du travail Lutte contre la corruption	1 Pas de pauvreté 8 Travail décent et croissance économique 10 Réduire les inégalités	1.1 1.2 1.4 8.6 8.10 8.a 10.4		Actions de partenariat et de mécénat
8.3	Politique salariale		G4-DMA G4-EC5	GRI 103 Management Approach 202-1 401 405	Droits de l'Homme Normes internationales du travail Lutte contre la corruption	1 Pas de pauvreté 8 Travail décent et croissance économique 10 Réduire les inégalités	1.3 1.a 8.5 10.3 10.4		Rémunérations et leurs évolutions
8.4	Investissements RSE		G4-DMA G4-EC7 G4-EC8	GRI 103 Management Approach 203	Droits de l'Homme Normes internationales du travail Environnement Lutte contre la corruption	17 Partenariat pour la réalisation des objectifs	17.7 17.14 17.16 17.17		Moyens consacrés à la prévention des risques env. et des pollutions montant des provisions pour risques env. sous réserve que cette information ne porte pas préjudice...
8.5	Qualité et satisfaction des consommateurs		G4-DMA G4-PR3 G4-PR4 G4-PR5 G4-27	GRI 103 Management Approach 416-2 417-1 417-2 102-43 et 102-44	Environnement	12 Consommation et production responsables	12.6 12.8		Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs
8.6	Satisfaction des attentes des parties prenantes externes en termes de développement durable		G4-PR5 G4-27	102-43 et 102-44	Droits de l'Homme Normes internationales du travail Environnement Lutte contre la corruption	17 Partenariat pour la réalisation des objectifs	17.2 17.5 17.10		Impact de l'activité de la société sur les populations riveraines relations entretenues avec les pp de la société